



Légende
Hauteurs maximales des bâtiments

- Hauteurs spécifiques
- Voir règlement écrit
- Non réglementé
- 9 m
- 12 m
- 15 m
- 18 m
- 20 m
- 21 m
- 27 m
- 30 m
- 50 m
- Limites communales

Avertissement

Les dispositions relatives à la hauteur des constructions ne sont pas applicables aux constructions relevant de la destination d'équipements d'intérêt collectifs et service publics.

Les hauteurs sont mesurées à partir du niveau de l'axe de la voie.

Sources des données:
DGPR Cadastre
CUD PLUHD

Communauté Urbaine de Dunkerque
Rues de la Mer - BP 6630
59480 DUNKERQUE CEDEX 1
Tél. 03 20 62 70 00

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
Habitat-Déplacement

PLAN DES HAUTEURS DE BATIMENTS

Dunkerque
Plan 1/3

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du

Portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement.

Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Marcel BEYAERT

Edition du 16 novembre 2022